

CARTE 5-7.1-b

SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC, LA 22^E RUE, À LAQUELLE S'AJOUTENT LA PARTIE DU BOULEVARD HENRI-BOURASSA QUI S'ÉTEND DE SON INTERSECTION AVEC LA 22^E RUE JUSQU'À CELLE AVEC LES BRETelles D'ENTRÉE ET DE SORTIE DU COLLECTEUR DE L'AUTOROUTE 440 EN DIRECTION OUEST ET LA PARTIE DE LA ROUTE 138 QUI S'ÉTEND DE SON INTERSECTION AVEC LA 1^{RE} AVENUE ET LA ROUTE 138 JUSQU'À CELLE AVEC LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA

